

Réf: Dossier 339422

Avis de constitution

SOCIETE « COUL RASAK COMPAGNIE »

Siège Abidjan, Anyama belle ville 2 au Terminus des
Gbaka, Lot 206, Ilot 200

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11 Juil 2024, et enregistrés au CEPICI le 16 Aout 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COUL RASAK COMPAGNIE »

Objet :

- transfert d'argent
- transaction électronique
- production agricole
- production animale
- achat et vente de produits agricoles
- achat et vente de produits animaliers
- commerce général

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie de biens sociaux
- la prise en location gérance de fonds de commerce
- la prise en participation dans toute société existante ou devant être créée .Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (400.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 400 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama belle ville 2 au Terminus des Gbaka, Lot 206, Ilot 200

Dirigeant(s) M COULIBALY RASAK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08957 du 05/09/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°53416/GTCA/RC/2024 du 05/09/2024

